

DECRET N° 95-343 du 02 Novembre 1995

Portant approbation du Bilan et des Comptes annexes de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) pour l'exercice 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) ;
- VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en séance du 18 Octobre 1995 ;

D E C R E T E :

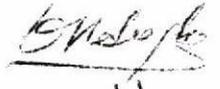
Article 1er.- Sont approuvés le Bilan et les Comptes annexes de l'Exercice 1994 de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Novembre 1995

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, chargé de  
la Coordination de l'Action  
Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la  
Restructuration Economique,



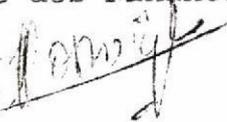
Robert TAGNON

Le Ministre des Travaux Publics  
et des Transports,



Georges A. G. GUEDOU.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MPRE-MTPT 4 MF 4 AUTRES  
MINISTERES 16 DGBN-DCF -DGTCP-DGID-DGDDI 6 DPE-INSAE-DLC 3 UNB-FASJEP-  
ENA 3 IGAA-DCCT-GCONB 3 CSM 1 JO 1.-